



REGLEMENT INTERIEUR

KERNER TEAM



Le Club vous souhaite la bienvenue, voici les règles obligatoires à appliquer pour le bon fonctionnement du club :

- Respect des horaires des cours
- Respect des règles d'hygiène (port de claquettes dans la salle, nettoyage du tatami à la fin de chaque entraînement), et de bon ordre (ne pas éparpiller vos affaires dans le vestiaire)
- Manifester un « bon état d'esprit » au vestiaire et dans la salle
- Respecter les locaux sportifs et le matériel du club

I – Matériel demandé :

Gants de boxe, protège-dents obligatoire, protèges tibias, coudières et genouillères.

Ces protections sont obligatoires et ne sont pas fournies par le club. Une tenue adaptée est également demandée (short de Muay Thai ou MMA)

Toute cotisation encaissée n'est pas remboursable. Toute personne n'ayant pas un dossier complet ne pourra pratiquer la discipline au sein du Club.

Article 1

Le paiement des cotisations peut être échelonné en 2 paiements, à la condition de déposer les chèques à l'ordre du Club dès l'inscription. Il est également possible de régler en espèce.,

Article 2

Certificats médicaux obligatoires autorisant la pratique du Muay Thai / MMA dès l'inscription

Pour les compétiteurs :

- Dès le début de la saison, lors de l'inscription, ils devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux (médecin traitant et ophtalmologue). Attention pour les licenciés âgés de plus de 32 ans, des examens complémentaires sont demandés.

Article 3

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses affaires. Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol, d'oubli, ou de perte d'objets et d'affaires personnelles.

Article 4

Les compétiteurs et tous les adhérents s'engagent à transmettre une bonne image du Club lors des entraînements et compétitions. Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature sera sévèrement sanctionnée par une exclusion définitive du Club.

Article 5

Le Club se décharge de toutes responsabilité des mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînement.

Article 6

Droit à l'image.

Des photos peuvent être prises pendant les entraînements et les compétitions.

Merci de nous faire part de votre refus de divulgation à l'inscription.

Article 7

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de force majeure (canicule, terrorisme, interdiction préfectorale, pandémie, etc....)

Nom :

Prénom :

Déclare avoir lu et accepte les conditions du règlement. Pour les enfants mineurs signature des parents et de l'enfant.

Le :

A :

Signature :

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)